

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 12.01.2016

Présents : Mrs DEBAT Serge, THUILLER Alain, PAILHAS Michel, DHUGUES J. Louis, DUCASSE Christophe, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, FERRER Alain
Mmes BERTHIER Aline, DUBIE Karine, LEROY Sandrine

Absents excusés : Mrs MAUPEU Maurice, IRIGOYEN Bruno, 0Mme SAUX Monique,

Secrétaire : LEGRAND Clément

1. Objet de la délibération : 7.Finances locales /7.1 Décisions budgétaires
Création du budget annexe assainissement collectif.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF M 49

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET
011 Charges à caractère général	400		
023 Virement section investissement	258 600,00		
66 Charges financières	35 000,00	70 Produits des services	294 000,00
Total dépenses	294 000,00	Total recettes	294 000,00
	RF-DF	0,00	

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET
23 Immobilisations en cours		021 Virement de la section de fonctionnement	258 600,00
1641 Remboursement d'emprunts	462 000,00	13 Subventions d'investissement	
21 Immobilisations corporelles		1323 Département	336 292,00
2111 Terrains nus	11 855,00	1328 Autres	784 683,00
23 Immobilisation en cours		1641 Emprunts	1 150 000,00
2313 Immobilisation en cours de construction	464 767,00	204 Subvention équipement versé	200 000,00
2315 Immobilisation en cours d'installations techniques	1 790 953,00		
Total dépenses	2 729 575,00	Total recettes	2 729 575,00
	RI-DI	0,00	

Après présentation du budget annexe de l'assainissement par l'adjoint chargé des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve celui-ci.

2. Objet de la délibération : 7.Finances locales 7.10 divers
Autorisation de signer une convention avec le SYMAT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obligation de signer une convention entre la commune de Pouyastruc et le SYMAT pour modifier le tarif de la redevance spéciale 2016 qui s'établit comme suit :

- Ordures ménagères : 0.017 €/litre, soit 17,00 €/m³
- Déchets recyclables : 0.0085 €/litre soit 8,50 €/m³

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

3. Objet de la délibération : 8.Domaine de compétences par thèmes/8.8 Environnement ONF délivrance de coupes de bois

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire, et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE**

1. La délivrance en bloc et sur pied en 2015 de la coupe affouagère FA15202595DE Canton Leayes parcelle 5B d'une contenance de 3ha 10ca

Et

2. La délivrance en bloc et sur pied en 2015 de la coupe affouagère FA15202594DE Canton Leayes parcelle 6 d'une contenance de 0ha 47ca (il est rappelé que seul le bois de chauffage peut être vendu par les affouagistes).

ACCEPTE

Les estimations des coupes délivrées sur pied proposée par l'ONF : 3152,00 € (EA n°15202595DE) et 947,00 € (EA n°15202594DE)

DEMANDE

Que l'exploitation de la coupe soit faite :

— Par les affouagistes après partage : par feu (ménage ou chef de famille)

Et sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

- 1^{er} garant : Mr DEBAT Serge demeurant à Pouyastruc
- 2^{ème} garant : Mr LEGRAND Clément demeurant à Pouyastruc
- 3^{ème} garant : Mr ALEGRET Christian demeurant à Pouyastruc

FIXE

Les délais d'exploitation de la coupe affouagère : 31/03/2016

Les lots d'affouage devront être exploités et enlevés avant le 31/10/2016.

A défaut, les affouagistes seront considérés les avoir abandonnés, la vente sera poursuivie au profit de la commune.

4. Objet de la délibération : 7.Finances locales /7.1 Décisions budgétaires Défense incendie : demande de travaux auprès de la 3CP

Après lecture du courrier de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc en date du 22/12/2015 au sujet de la défense incendie, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise Monsieur le maire :

- A faire une demande de travaux pour l'implantation d'un point d'aspiration Rue de la Fontaine au droit du n°24,
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

5. Objet de la délibération : 3. Domaine et patrimoine /3.1 Acquisitions Achat de terrains pour l'implantation des pompes de refoulement

Dans le cadre de l'assainissement collectif, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de négocier l'achat de terrains pour l'implantation des pompes de refoulement avec divers propriétaires. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- A négocier ces achats
- A signer tous documents afférents à ce dossier (sous-seing privé, acte de vente, procès-verbaux de bornage).

6. Objet de la délibération : 7.finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention DETR 2016. Annule et remplace la précédente (n°54 du 15/12/2015)

Dans le cadre des travaux de 2016 sur la commune de Pouyastruc, le conseil municipal autorise Monsieur le maire :

- A présenter des demandes de subventions pour les projets suivants :
 - Réfection du lavoir communal pour un montant d'environ 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC
 - Travaux de voirie et réseaux d'eaux pluviales Rue du Centre pour un montant d'environ 180 000,00 € HT soit 216 000,00 € TTC.
- A signer tous documents afférents à ces dossiers.

7. Objet de la délibération : Questions diverses

Néant

Séance du 12.01.2016

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

SAUX Monique Absente excusée

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno Absent excusé

MAUPEU Maurice Absent excusé

DUBIE Karine